

LE PETIT LUSSANTAIS Info Minute



Le mot du maire

Le Petit Lussantais s'est fait attendre ces deux derniers mois, mais il est primordial pour l'équipe municipale de vous informer au mieux. Nous avons donc eu besoin de ce laps de temps pour avancer sur les affaires courantes: les projets en cours, l'élaboration du Plan local d'urbanisme, le schéma directeur pluvial ... En d'autres termes, l'activité municipale est dense, et il a fallu encore rattraper le temps perdu liée à la situation sanitaire, pesante pour tout le monde.

Votre Maire, J. Gontier

Projet cœur de bourg ... ou en est-on ?

Le projet d'aménagement va enfin se concrétiser, les treize terrains dédiés à l'habitation sont aujourd'hui tous réservés. Nous avons recueilli trois propositions de projets pour la surface alimentaire, actuellement à l'étude. Les cinq cellules commerciales ou de services sont encore à acquérir.

Monsieur le maire et toute son équipe sont prêts à étudier toute proposition de futurs commerçants, artisans ou autre service.

Sur le parking du cœur de bourg, une placette pourrait accueillir un marché hebdomadaire pour des producteurs locaux qui à la satisfaction des Lussantais et des habitants des communes proches.

La CARO a mis en place le **P-A-T** (Plan Alimentaire Territorial) et mis en ligne un sondage portant sur les habitudes alimentaires et les préférences d'achats des habitants de la Communauté d'Agglomération afin de cerner la pertinence du développement des circuits courts de distribution: annuaire des producteurs locaux, caromarket.com, groupements d'achats pour les cantines scolaires...

Vous pouvez répondre à cette enquête uniquement en ligne sur le site de la CARO:

<https://url.siick.fr/7hpda>

Afin d'affiner le **Projet cœur de bourg** la mairie vous propose de répondre au même questionnaire en format papier déposé récemment dans vos boîtes aux lettres.

Un nouveau site pour la commune

Vous avez pu constater que le site internet de Lussant n'est plus actualisé. Il est désormais obsolète. Nous avons donc missionné le syndicat mixte SOLURIS (organisme de solution numérique territoriale) de nous accompagner dans la création d'un site adapté aux évolutions technologiques actuelles. Vous pourrez alors découvrir l'arborescence du site de Lussant. Vous y trouverez toutes les informations sur la vie municipale, les affaires sociales, scolaires et péri scolaires, les indications sur toutes démarches administratives, différentes pages traitant de la vie économique, associative, du cadre de vie, et d'autres sujets pratiques ... La mise en ligne est prévue pour la rentrée.

Pour boucler ce renouveau Lussantais, nous souhaitons un logo identifiant la commune.

Pour cela nous faisons appel à votre créativité.

Alors...! à vos plumes, à vos pinceaux et à vos logiciels...

Un concours sera organisé pour récompenser le créateur du logo choisi. Envoyez nous vos idées à l'adresse suivante: secretariat@mairie-lussant.fr ou bien déposez les en mairie.

Sommaire

- Le mot du maire
- **Projet cœur de bourg ou en est on ?**
- Un nouveau site pour la commune
- La vie associative reprend en septembre
- Info pratique
- Avis de recherches



Le petit Lussantais
Info Minute
le journal de votre
commune

Rédacteur en chef: Jacques GONTIER.

Directrice de la publication: Nathalie BEGUIER.

Comité de rédaction: Membres de la commission communale pour la communication.

LA VIE ASSOCIATIVE REPREND EN SEPTEMBRE

Les associations lussantaises vont enfin pouvoir reprendre leurs activités à la rentrée prochaine, nous vous communiquons leurs coordonnées et leurs projets.

L'équipe municipale leurs souhaite une bonne reprise et de nombreux nouveaux adhérents.

- **ASSOCIATION LUSS'DANCE** Contact: Delphine GAILLARD 06 78 76 84 92 ou 06 67 78 54 13, courriel : Luss'dance17430@gmail.com

Inscriptions le mercredi 25 aout de 16h à 19h , salle de la Veille Halle.

Démarrage des cours (tous niveaux , enfant ados, adultes) : mercredi 1er septembre prochain.

- **GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LUSSANTAISE** Contact : Sophie BROCHARD 06 84 98 69 57. Depuis 30 ans la Gymnastique Lussantaise propose des activités visant à améliorer la santé physique des hommes et des femmes de 16 à 99 ans. Au programme : se dépenser, brûler de la graisse mais aussi travailler la coordination, la souplesse, la prise de conscience de notre corps dans la bonne humeur et le respect de chacun. **Cette année, le club change.** Nous avons une nouvelle animatrice diplômée et experte qui propose des activités variées, adaptées aux besoins de remise en forme, de renfort musculaire. La rentrée se fera le mardi 7 septembre 2021 à la Vieille Halle de 19h à 20h. Essai gratuit sur les 2 premières séances. La cotisation 85 € l'année.

- **CLUB KARATE** Contact: J-C DELBREIL: 06 63 12 38 99 ou 05 46 84 25 13 - <http://www.karateclublussantais.e-monsite.com>,
Page Facebook/Instagram : Karaté club lussantais

L'association vous propose différentes pratiques : **Karaté Contact ,Krav-Maga, Karaté**, accessible aux enfants et aux adultes, 2 séances d'essai gratuites . Différents créneaux horaires .

- **LES BOULISTES DE LUSSANT** Contact : Olivier GOMBEAUD, 05 46 59 25 08

- **E.S.T.L., Entente Sportive Tonnacquoise Lussantaise** Contact :Laurent TENAILLEAU 06 69 26 07 71

- **BAMBINOUNOU** (accueil petite enfance) Contact : Sylvie BOUCHON 05 46 82 92 77

- **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI** Contact: Cindy AUDUBERTEAU 06 19 90 69 31

- **FNACA** (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie) Contact: jacques SÉRIER 15 46 83 42 21

- **ACPG** (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre) Contact : Jean-Jacques BOUTEILLER 05 46 84 99 08.

- **ACCA** (Association Communale de Chasse Agréée) Contact : James PORTAL 05 46 83 40 51

Une nouvelle association à Lussant:

Art, Science & Techniques (Relais Art et Culture) l'association à été crée fin 2020. Elle a pour but de promouvoir les arts et la culture au travers de stages, de formations animés par des artisans, des artistes et des professionnels.

Elle est située à Montravail, un lieu propice à la découverte et l'enseignement de la faune et la flore locale , devenu désormais site LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). L'association est aussi prête à s'associer avec d'autres partenaires afin de mettre en œuvres différents projets d'ordre éducatifs ou découvertes .

Contact : Pascal BÉGUIER :06 60 39 34 91 , **page Facebook** Art, Science & techniques

Venez Nombreux...!

**Les Boulistes Lussantais
Organisent
leur brocante annuelle
Dimanche 12 septembre**



BROCANTE dimanche 12 septembre 2021

Au lieu habituel , terrain derrière la mairie

Ouvert à tous,

renseignements et réservations: 06 99 12 03 17

2.50 € le mètre linéaire.

**Buvette et restauration sur place,
apéritif offert.**

Face aux risques d'incendie et de pollution atmosphérique, l'emploi du feu extérieur est strictement réglementé

QU'EST-IL INTERDIT DE FAIRE BRÛLER ?

Pour lutter contre la pollution de l'air et limiter le risque d'incendie, le brûlage de déchets à l'air libre ou en incinérateur individuel est Interdit toute l'année sur l'ensemble du département.

Cette interdiction s'applique à tous les déchets des particuliers, des professionnels et des collectivités locales. (rémanents d'élagage, de taille de haies et de vignes, etc.).

Les déchets verts forestiers : rémanents de taille, d'élagage, de coupe d'arbre et d'opérations de débroussaillage effectués dans le cadre de l'exploitation forestière ou de la prévention des incendies. Les déchets verts doivent être valorisés : compostés, utilisés en paillage ou déposés en déchetterie.

L'interdiction de brûlage s'applique à tous les déchets verts :

- Déchets verts ménagers ou assimilés : résidus de tonte, de taille ou d'élagage, feuilles, aiguilles, épluchures, etc.
- Déchets verts agricoles : résidus de culture et végétaux issus de travaux agricoles.
- Les déchets verts forestiers : rémanents de taille, d'élagage, de coupe d'arbre et d'opérations de débroussaillage effectués dans le cadre de l'exploitation forestière ou de la prévention des incendies.

Dérogations : certains déchets verts peuvent exceptionnellement faire l'objet de dérogations à l'interdiction de brûlage des déchets. L'arrêté préfectoral n° 20EB767 du 02 décembre 2020 précise le cadre de ces dérogations et les conditions de leur exercice.

QUELLES PRÉCAUTIONS ?

Avant de brûler des déchets verts en extérieur, le responsable du feu autorisé doit :

- Disposer de l'autorisation écrite délivrée par le maire.
Formulaire téléchargeable sur le site : www.charente-maritime.gouv.fr
- S'assurer que la journée n'est pas classée en risque incendie de niveau sévère, très sévère ou exceptionnel.
Consulter www.geoplateforme17.fr/geosdis17
- Vérifier que le département n'est pas en épisode de pollution de l'air.
A voir sur www.atmo-nouvelleaquitaine.org/index/atmo
- S'assurer que les conditions météorologiques sont compatibles avec l'incinération (vent).

Le foyer doit être :

- Situé à plus de 50 m des habitations des tiers et des voies publiques, éloigné des lignes électriques et téléphoniques, et hors de tout couvert d'arbre.
- D'un volume maximum d'entassement de 5 m de diamètre et 2 m de hauteur
- Enflammé à l'aide d'un dispositif approprié (ni pneus, huile de vidange, essence, etc.).

Son pourtour doit être nettoyé sur 5 mètres.

Le feu doit être :

- Surveillé par une équipe et des moyens d'extinction appropriés.
Ce dispositif doit être en place avant la mise à feu, durant toute l'opération et jus qu'à l'extinction complète du foyer.

**Les déchets verts doivent être valorisés :
compostés,
utilisés en paillage ,
ou
déposés en déchetterie.**

OÙ SE RENSEIGNER ?

- Auprès de votre Mairie.
- À la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 17):
au 05.16.49.61.00
ddtm@charente-maritime.gouv.fr
www.charente-maritime.gouv.fr
- Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS17)
au 05.46.00.59.09
www.sdis17.fr

La demande de dérogation se fait par écrit auprès de la mairie au moins 5 jours ouvrés avant la date envisagée. En période de gel, les foyers ou brûlots de protection des vignes et vergers ne sont pas soumis à ces limitations au-delà des 200 mètres des massifs boisés.

Le feu est placé sous la responsabilité du propriétaire du terrain ou de ses ayants droit.

Tout foyer de plein air doit être allumé après 9 heures et éteint avant 16 heures. En cas de non-respect de la réglementation Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'usage du feu sont passibles d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 4e classe. S'ils provoquent un incendie, ils s'exposent à des peines d'amende et d'emprisonnement prévues par le Code Forestier et le Code Pénal.

Avis de recherches

Les connaissez vous?... Trois personnalités qui on résidé à Lussant

Tout d'abord François D'Esparbes de Lussan, (1571-1628) Maréchal de France en 1597. Il aurait possédé le domaine de la famille Bouchard par le mariage, pour enfin le céder en 1744 à Claude Nicole Morel de Crémery et à Eléonore d'Hérisson, qui ont possédé à leur tour le fief de Lussant jusqu'à la révolution.



François Jacques Lefort et Théophile Aube,
Ces amiraux conquis par la commune de Lussant



A gauche
Amiral Lefort
1656-1699



A droite
Amiral aube
1826-1890

Les deux hommes à leurs époques respectives étaient à la fois militaires et hommes politiques .

Ils sont à tous deux à l'origine de l'évolution navale et ont du assumer de hautes responsabilités.

Ils ont fait le choix de s'installer à Lussant parce qu'ils recherchaient le calme tout en étant à proximité du port de Rochefort, Arsenal de premier ordre .



Navire Lefort



Croiseur Amiral Aube

En référence à l'article concernant du site internet en page une du petit lussantais, nous vous proposons d'enrichir l'historique de la commune. Vous avez des informations concernant les personnalités citées ci-dessus ou bien d'autres histoires, photos, écrits ou anecdotes....que vous souhaitez partager, nous les diffuserons sur la page histoire du site de Lussant.

L'équipe municipale est très soucieuse que ce futur site communal soit celui de tous les Lussantais et vous remercie par avance de votre implication.

Contact: Nathalie BÉGUIER en charge de la communication mairie de Lussant